L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 MARS 1877. — 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 20 MARS.

SPECTACLES.

Mardi, 20 Mars 1877.
Académie—The Phoenix, drame.
Alcazar—Chansonnettes, opérettes, etc.

La politique du président Hayes.

C'est aujourd'hui que doit être soumise au Conseil des ministres à Washington, la question des mesures à prendre dans la Caroline du Sud et la Louisiane, pour l'application de la politique proclamée par M. Hayes. On n'a cessé de nous répéter qu'il n'y avait eu aucun marché, aucun compromis, que M. Hayes avait annoncé spontanément son intention de respecter le droit des populations à régler leurs affaires gouvernementales locales et cela sans aucune condition spéciale et sur la simple assurance que les droits de tous les citoyens, sans distinction de race, seraient respectés et protégés par les gouvernements d'Etat.

Dans ses entrevues avec nos représentants, le président a rejeté sur le [illegible] des affaires le retard mis à la réalisation de ses promesses, mais il a ajouté qu'aussitôt le Sénat ajourné, la question des mesures à prendre en Louisiane et dans la Caroline du Sud, serait soumise aux délibérations du Cabinet et qu'une décision immédiate serait rendue. L'impression générale résultant des conférences avec le Président, parait être que les troupes seront retirées cette semaine de leurs cantonnements à la Nouvelle-Orléans et à Columbia, et que l'armée cessera de jouer un rôle d'intervention dans les affaires civiles des Etats.

Mais à côté de l'assurance que l'armée ne sera plus employée pour renverser un gouvernement d'Etat, ce qui garantit la permanence des gouvernements de Nicholls et de Hampton, nous voyons se produire des bruits suivant lesquels le Président exigerait, pour retirer les troupes, que ces deux gouverneurs s'engageassent à ne pas troubler Packard et Chamberlain et à les laisser jouer au gouverneur, jusqu'à ce que ceux-ci dégoûtés renoncent d'eux-mêmes à cette sotte et coûteuse comédie. Nous avons peine à croire que de pareils engagements soient exigés des gouverneurs légaux, car ce serait une intervention déguisée, dont le but se comprendrait difficilement.

Dans son numéro du 15 courant, le *Herald*, de New York, fait parfaitement ressortir ce qu'aurait de fâcheux et de peu digne une attitude d'hésitation de la part du Président après ses déclarations passées. Si le Président a changé d'idée, qu'il ait la franchise de le déclarer et d'agir en conséquence, mais, dans le cas contraire, il doit appliquer sa politique avec fermeté et éviter l'apparence de toute irrésolution.

Le *Herald* exprime sa confiance dans la sincérité de M. Hayes et dit que toute hésitation, en ce moment, ne pourrait qu'encourager Packard et Chamberlain et rendre la tâche du Président plus difficile en maintenant une opposition qui disparaîtrait certainement devant une manière d'agir prompte et résolue.

Du moment, dit le *Herald*, où le président déclarera ouvertement son intention de reconnaître le gouverneur Nicholls et le gouverneur Hampton, les factions opposées verront que toute résistance est vaine et elles se disperseront tranquillement. Tout délai ne fait qu'entretenir de fausses espérances dans des organisations sans force qui ne peuvent se soutenir par elles-mêmes. Pourquoi en embarrasser la situation? Pourquoi les encourager à continuer une résistance qui doit forcément aboutir à un désappointement et à une humiliation? Pourquoi le Président ferait-il ou interdirait-il quoique ce soit pour empêcher que les camps des ennemis de sa politique soient brisés? Un mot de lui mettrait fin à leur existence. Ils ne maintiennent leur attitude d'opposition que par sa tolérance.

Tout cela est parfaitement juste. Cependant, on semble croire que le Président a des scrupules et qu'il est très embarrassé sur les moyens à employer pour amener Packard à céder la place à Nicholls sans conflit.

Notre conviction bien arrêtée est que si les troupes fédérales étaient purement et simplement retirées, il n'y aurait pas de conflit et que la Maison d'Etat serait évacuée dans un très bref délai après une sommation. Mais M. Packard a eu le talent de faire croire le contraire au moyen de quelques démonstrations militaires et le président Hayes tient à éviter toute effusion de sang.

De là, les scrupules qui le font hésiter à appliquer purement et simplement ses principes de non intervention et à laisser à la population le soin de régler la question gouvernementale.

Nous saurons ce soir, quel aura été le résultat des délibérations du Cabinet. Tout nouveau délai, toute tergiversation serait regrettable, car elle prolongerait la résistance de Packard et retarderait bien inutilement la solution aujourd'hui inévitable du différend. Il ne serait ni politique, ni équitable, ni logique, de la part du nouveau Président, après avoir proclamé bien haut une politique de non intervention, d'imposer au gouverneur Nicholls la condition de laisser une bande de conspirateurs occuper la Maison d'Etat, braver l'autorité légale, défier l'action de la justice civile et criminelle, et perpétuer l'anarchie au mépris des vœux et des intérêts de toute une population anxieuse de voir ce dualisme gouvernemental prendre fin et le règne de l'ordre et de la loi définitivement rétabli.

Nous avons reçu de A. P. Harrington, libraire et papetier 118 rue du Canal, le numéro d'avril du Harpers New Monthly et le Harpers Bazar du 31 mars. On voit que ce libraire n'est pas en retard pour recevoir les dernières publications.

—Nous avons reçu la livraison hebdomadaire No 24 du second volume des Sermons du Rév. B. M. Palmer.

—M. William Osborn, de la maison John Osborn Son & Co, de New-York, agents pour la vente de la célèbre marque de champagne Piper-Heidsieck, est arrivé dans notre ville et est descendu à l'hôtel St. Charles.

Journaux illustrés.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 3 mars de *l'Illustration* et du *Monde Illustré*.

Vol audacieux sur le chemin de Mobile.—Samedi dernier, au moment où le train du soir allant de Mobile à la Nile-Orléans, venait de quitter la station Lookout, vers 8 heures et demie, M. Meggett, agent du Southern Express, qui arrangeait ses paquets d'argent, étant seul dans le wagon de l'express, vit un individu qui le visait avec un pistolet. Il essaya de saisir l'arme de la main droite, en couvrant ses paquets d'argent de la main gauche. Le voleur fit feu blessant Meggett à la main et saisissant un paquet qui contenait [illegible] il sortit du wagon et disparut. M. Meggett donna l'alarme, le train fut arrêté et on se mit à la poursuite du voleur mais sans pouvoir le trouver. Deux hommes furent laissés pour suivre ses traces et le train repartit pour la ville. Cet audacieux bandit est un homme de six pieds, bien bâti, le teint brun, d'environ 35 ans, portant une moustache et des favoris noirs. Il était vêtu d'un vêtement foncé. Des mesures ont été prises pour le faire arrêter.

Rendez-vous
Bien compte
D'une chose.
C'est qu'en plaçant
Un dollar
Dans le prochain tirage
Extra
De la
Loterie de la Louisiane
on pourra gagner $50,000.

Dans la [illegible] A. Paris.—Une lettre de Paris du [illegible] février qui nous arrive annonce simultanément la mort de deux hommes estimables bien connus à la Nouvelle-Orléans, M. Rousseau, ancien caissier de la banque des Citoyens, et M. Pierre Davis, ancien directeur du théâtre d'Orléans.

M. Rousseau n'était pas seulement un habile financier, c'était une intelligence d'élite et un homme libéral et [illegible]. Il a habité [illegible] années [illegible] la Nouvelle-Orléans, [illegible] par un travail assidu, il a pris sa retraite et est retourné dans son pays natal.

Pierre Davis était né en 1806 à la Nouvelle-Orléans. Il était le fils de John Davis qui avait fondé le théâtre d'Orléans en 1817 et il avait succédé à son père comme directeur de ce théâtre. Il s'associa plus tard M. Charles Boudousqué, auquel il céda ensuite la direction.

Excellent musicien, bon administrateur et homme de goût, M. Davis avait toutes les qualités pour faire un bon directeur et il s'était retiré du théâtre avec une certaine aisance. Il habitait Paris depuis plus de vingt ans. La lettre qui annonce sa mort dit qu'il a été enterré le 1er mars. Il a suivi de près dans la tombe son ami Rousseau qui était mort la semaine précédente et qui avait été frappé de paralysie [illegible].

Ces deux [illegible], Rousseau et Davis, un peu oubliés, rappelleront à la population louisianaise bien des souvenirs qui contrastent avec les temps présents.

La légalité du gouvernement de Nicholls.

Nullité de la prétendue loi abolissant la Cour Supérieure de District.

DÉCISION DU JUGE MANNING DANS L'AFFAIRE D'ARMAND MERCIER CONTRE LE JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE DISTRICT.

Cette décision est celle qui a le plus intéressé la foule d'avocats et d'autres citoyens qui encombraient hier la vaste salle d'audience de la Cour Suprême.

Le juge Manning, de la voix claire, sonore qu'on lui connait, et avec la dignité qui ne lui fait jamais défaut, après avoir esquissé les traits principaux de l'affaire, s'est exprimé ainsi:

Il est acquis à l'histoire, qu'il y a deux personnes prétendant actuellement au titre de gouverneur de cet Etat, et qu'il y a deux Corps prétendant tous deux être la Législature légale de l'Etat. Un double gouvernement légal est une impossibilité. Il ne peut y avoir en même temps deux gouverneurs du même Etat, ayant chacun le droit légal d'exercer l'autorité, ni deux législatures ayant chacune un droit légal à décréter des lois.

Cette Cour reconnait Francis T. Nicholls comme le seul gouverneur légal de cet Etat, et les deux corps qui tiennent actuellement leurs séances dans la Salle des Odd Fellows de cette ville, constituent la seule Législature légale de cet Etat.

[illegible]

Si nous rendons une décision comme Cour, nous affirmons nécessairement l'existence et l'autorité du gouvernement sous lequel nous exerçons un pouvoir judiciaire. C'est là une conséquence forcée qui découle directement de l'origine de l'autorité d'une cour, dans l'affaire Luther vs Borden, 7 How. 40. [illegible] il a été finalement déterminé que le pouvoir de décider entre les prétentions de deux gouvernements rivaux dans le même Etat, appartient au Département politique du gouvernement national. Il est, néanmoins, reconnu que des questions, impliquant nécessairement une décision de la légalité d'un gouvernement d'Etat, peuvent venir et viennent devant une cour d'Etat et qu'alors le jugement de la cour a autant d'autorité que s'il était prononcé directement sur la question.

Par exemple, une Cour d'Etat décide incidemment qu'est le gouverneur légitime d'un Etat en ordonnant à un officier subalterne de l'Etat de libérer un condamné qui a été gracié par le gouverneur. De la même manière, nous décidons l'illégalité d'une législature quand nous prononçons l'invalidité d'une loi, décrétée par des personnes qui s'intitulent l'Assemblée générale de l'Etat, loi dans laquelle et par laquelle la Cour Supérieure de District de la paroisse d'Orléans a été abolie et un nouveau tribunal créé sous le nom de "Cour Supérieure Civile."

La loi est nulle; la législature prétendue est sans autorité. Les personnes composant les deux corps qui ont ainsi assumé de faire des lois ne sont pas l'Assemblée générale de cet Etat, et ne sont pas conséquemment investies du pouvoir légal de décréter des lois pour le gouvernement du peuple, ou pour servir de guide aux Cours. La loi créant la Cour Supérieure de District est donc encore en vigueur, puisqu'elle n'a pas été rappelée.

Nous déclarons donc l'injonction perpétuelle, interdisant aux défendeurs de mettre à exécution le jugement de la Cour Supérieure de District contre l'appelant jusqu'à ce qu'un appel puisse être entendu, et nous déclarons péremptoire l'ordre de mandamus au juge de cette Cour, lui ordonnant d'accorder un appel suspensif au demandeur, l'ordre devant être servi au juge assisté que l'autorité compétente en aura [illegible].

Il est ordonné qu'un jugement conforme soit enregistré.

Lundi, 19 mars 1877.

Par le juge président Manning:

1°—Succession de Pierre Pinaud. Nouvelle audition refusée.

2°—William Sharp vs. Auguste Gassie. Nouvelle audition accordée.

3°—Emile Tassard vs. la Compagnie d'Assurance des Marchands. Nouvelle audition accordée.

4°—Succession de François Bergère—Opposition de Mme Amélie Richard, femme de Victor Laurent. Nouvelle audition accordée.

5°—L'Etat de la Louisiane ex rel. Armand Mercier vs le juge de la Cour Supérieure de District et al.

Le writ de prohibition est perpétué, avec défense aux défendeurs de mettre en force le jugement de la Cour Supérieure de District jusqu'à ce que l'appel du relateur soit entendu. Le mandamus est rendu péremptoire, et il est commandé au juge de la dite Cour d'accorder un appel suspensif au relateur; l'ordre devant être servi au juge élu qu'il en aura nommé [illegible].

6°—Jacob Hawkins vs. N. O. Printing and Publishing Co. et al.

Ordonné, que le verdict du jury soit mis de côté, que le jugement rendu sur ce verdict soit annulé et renversé, et que cette cause soit renvoyée à la Cour Inférieure pour y être entendue de nouveau d'après les instructions contenues dans cette opinion; et il est aussi ordonné que le défendeur recouvre, de Martha J. Hawkins, le représentant légal de la succession du demandeur décédé, les frais encourus pour le présent appel.

7°—E. A. Farrar vs Stephen Duncan. Jugement de la Cour Inférieure annulé et renversé. Ordonné que l'[illegible] demandé [illegible] maintenu et mis en vigueur.

8°—T. T. Powell vs F. S. Garner. Ordonné que le jugement de la Cour Inférieure soit renversé [illegible] que l'injonction [illegible] perpétuée, réservant au défendeur le droit de demander une vente conformément à la loi, et que le dit défendeur soit condamné aux frais dans les deux Cours.

9°—Chaffraix et Agar vs. Price Hine et Tupper.

Sur une nouvelle audition de cause. Ordonné que le jugement et décret précédemment rendu par cette Cour, soit maintenu en toute son intégrité.

10°—J. P. Garvey vs. Price Hine & Tupper. [illegible] Ellis et Cie. [illegible]

[illegible]

11°—Robert Corey & Cie vs. [illegible]

12°—[illegible] Cour [illegible] y ait jugement en faveur des défendeurs avec dépens.

13°—Onésime B. Fontenot vs. Warren, Atkinson & Co.—même décret pour les mêmes raisons.

14°—John S. Edwards vs. Warren, Atkinson & Cie—même décret pour les mêmes raisons.

[illegible] Association [illegible] le 7 avril, à Grunewald Hall, pour célébrer son anniversaire. Elle a voulu honorer un de nos citoyens les plus entreprenants et les plus charitables, feu Wm. S. Pike, en adoptant son nom. Nous [illegible]

Mardi,
3 avril,
Le prochain Tirage
Extra
De la Loterie de la Louisiane
Aura lieu.
Pour une piastre
Vous pouvez gagner
$50,000
$50,000

Piper Heidsieck, et rien que le Piper Heidsieck.

[illegible] Schwamer [illegible] donne avis [illegible] que tous les articles déposés en garantie, sans exception, sur lesquels l'intérêt n'a pas été payé seront mis en vente à partir du 1er février.

Le Lager-Beer de Moerlein.—C'est chez M. Joseph Ziegler, rue Royale No 12, qu'on trouve cette fameuse bière brassée par Moerlein de Cincinnati qui, profitant [illegible] que les [illegible] forcées [illegible] bière sur le marché de la Nile-Orléans est aussi bon état que lorsqu'elle sort de la brasserie même. Le Lager-Beer de Moerlein a un goût si agréable qu'il fait oublier à l'instant toutes les bières [illegible] dont bientôt on ne parlera plus. Mais pour avoir la certitude que nous ne disons rien d'exagéré, allez goûter de ce Lager-Beer de Moerlein chez Ziegler.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

On demande le décampement des Packardistes.

L'avocat-général Ogden a présenté à la cinquième cour de district une pétition pour obtenir un writ d'expulsion contre S. P. Packard, soi-disant gouverneur, G. B. Johnson, soi-disant auditeur, Wm. G. Brown, soi-disant surintendant de l'éducation publique et autres résidant à l'Hôtel St Louis, autrement dit à la Maison d'Etat.

La pétition allègue que ces personnes sont illégalement en possession du dit édifice et demande un writ de rejet que les occupants actuels soient dépossédés et que possession soit donnée aux réclamants ayant légalement droit, les officiers du gouvernement de Nicholls.

[illegible] n'a pas [illegible] appelée à rendre une décision sur cette affaire, mais il est probable qu'elle sera bientôt invitée à le faire.

Les curé [illegible] œuvre civile.

S. B. Packard ne pouvant plus trouver assez de dupes en ville pour remplir les vides que la désertion fait chaque jour dans sa garnison, emploie des recruteurs pour racoler les nègres de champ que des émissaires, lui envoient de la campagne [illegible] diables plus [illegible] a arrêté quelques-uns de ces recruteurs. C'est fort bien, mais ceux qu'il faut frapper ce sont les chefs qui leur font faire ce vilain métier [illegible].

La police de Nicholls à l'œuvre.

La police du gouverneur Nicholls est parvenue à arrêter, depuis samedi dernier, neuf nègres qui s'étaient enrôlés dans la milice de Packard.

[illegible]

Le président Hayes accorde que le déménagement de Packard doit avoir lieu finalement, mais il demande simplement que l'on prenne des ménagements pour l'effectuer.... ce déménagement. Il nous semble qu'il y en a eu assez comme cela et que M. Packard ne payant pas de loyer doit vider les lieux sans plus de délai.

Souvenirs [illegible]

Nous [illegible] que le sénateur T. T. Allain [illegible] publié la biographie [illegible] la cause de Packard, mais il annonce dans une lettre au "Times" qu'il a repris son siège. M. Allain exprime d'excellentes idées sur la nécessité de ramener l'accord entre le capital et le travail, mais il devrait comprendre qu'il ne les fera pas prévaloir en restant avec Packard et la bande de conspirateurs qui entourent ce prétendant [illegible] pour se rapprocher de nos [illegible] que ses anciens amis appelaient du nom familier de [illegible], et nous serions heureux de le voir donner son concours au gouverneur Nicholls pour l'œuvre de pacification.

Retour du sénateur Eustis.

Le sénateur Eustis est revenu de Washington et il a repris son siège au Sénat de la Louisiane. Il confirme tout ce qui a été dit sur la politique du président Hayes.

Arrivée de Pinchback.

L'ex-lieutenant gouverneur Pinchback est arrivé hier, de Washington. On lui prête [illegible] à des amis [illegible] de se présenter à la législature légale.

Nominations confirmées.

Mr Léonce Bonny, collecteur des taxes d'Etat pour le 2d district.
Mr G. P. Harrison, maître du port.

Officiers républicains assermentés.

Les officiers de paroisse suivants, élus sur le ticket républicain, ont été commissionnés par le gouv. Nicholls et ont enregistré leur serment d'office au bureau de Mr W. A. Strong secrétaire d'Etat.

M. E. Mosses, recorder de la paroisse Carroll.
Otto Wecsman, juré de police.
D. S. Ehrman, juge de paix, 5e ward, St John.
John F. Walton, juge de paix, 5e ward, St. Mary.

Commissaires du jury.

Par l'acte No 28, approuvé le 12 mars 1877, les juges des Première, Quatrième, Cinquième, Sixième Cours de district et de la Cour Criminelle Supérieure se sont rassemblés samedi et ont élu MM. Wyane, Rogers, et J. W. Quinn, commissaires du jury. Les juges suivants ont été nommés pour faire le choix:

Edmund Abell, juge de la Première Cour de District; Wm. R. Whitaker, juge de la Cour Criminelle Supérieure; W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District; Walter H. Rogers, juge de la Cinquième Cour de District; N. H. Rightor, juge de la Sixième Cour de District.

Cour Criminelle Supérieure.

L'instruction du procès de Wm Kanckley et de John Lynn, accusés tous les deux du même meurtre, a été renvoyée à vendredi prochain. [illegible] à la requête de l'avocat de la défense, a pour motif l'absence d'un [illegible] Lynn, retenu par une maladie dont il n'est pas complètement rétabli. La Cour, présidée par M. Charles Luzenberg, a donné aux accusés la faculté de sortir de prison en fournissant une caution de $10,000 chacun.

Rapport du Bureau de Santé.

Du 11 mars au 18 du même mois, il est mort à la N. Orléans 130 personnes dont 56 de race blanche, [illegible] 1 de [illegible]. Il y a eu [illegible]

Le [illegible]

Cette machine a donné [illegible]

Coup d'épée.

[illegible]

Du même [illegible]

La procession de la St-Patrick.

La fête de St-Patrick, pour avoir été remise à dimanche quand le jour patronymique était la veille le 17 mars, n'en a été que plus belle et plus imposante, car tous les enfants de la Verte Erin qui se piquent de fidélité envers l'illustre Saint, patron de l'Irlande, ont pu y prendre part. De fait, la procession de dimanche a été une des plus belles qu'on ait jamais vues à la Nile-Orléans. Tout avait été préparé pour lui donner le plus brillant éclat. Les grands officiers de cette fête, les chevaliers irlandais, les membres de l'Union [illegible], les membres de la société de bienfaisance mutuelle irlandaise, les bannières et décorations, une bannière surtout, brodée d'or, représentant le saint vénéré et portant la date de l'[illegible] brodée [illegible] de la [illegible] de cette ville, [illegible] plus magnifique effet.

La compagnie des chasseurs irlandais, précédée d'une bande de musiciens du 13e d'infanterie des Etats-Unis, comptait environ 80 hommes portant un uniforme gris, chapeaux noirs avec des plumes [illegible].

Après eux venait un détachement du 13e d'infanterie.

Les chasseurs de Mitchell, ayant une splendide apparence militaire, avançaient au mouvement de la musique de Frank Fortune qui s'est distinguée pendant cette longue marche.

La procession, était fort nombreuse. Les corps de la Miséricorde [illegible] se rendirent [illegible] de St. François de Sales un beau discours irlandais.

Après la parade, les chasseurs irlandais et la première division de l'ancien ordre des Hibernians, ont participé à un somptueux banquet dressé à la Salle St-Patrick; ensuite l'organisation s'est remise en ligne et, précédée de la bande du 13e d'infanterie, a descendu la rue du Camp pour aller [illegible] les divers bureaux de la presse orléanaise. Le temps était à souhait et la fête a pu avoir lieu dans tout son développement.

Amélioration de l'avenue St-Charles.

On est sur le point de réparer la portion de l'avenue St. Charles où le pavé [illegible] [illegible] système [illegible] a guérir à jamais de la croyance qu'un pavage de bois est une économie sur un pavage en blocs de pierre ou même en coquilles. La réparation s'étendra de la rue Delachaise à la rue de Berlin, Sixième District. Les listes de souscription sont dans les mains du col. Wood, du major E. Hinman et de MM. Stebbs et Connelly, qui ont déjà obtenu un peu plus de la moitié du montant requis.

L'administrateur McCaffery s'est engagé à achever la route en question dans les 90 jours qui suivront la souscription de la somme requise. Les conditions sont telles: un tiers lors de l'achèvement de la route et le reste en [illegible] desquels. Il est présumable que toutes personnes intéressées à cette amélioration dans le Sixième District, y prêteront la main avec empressement.

Tentative d'émeute.

Billy Ryan, Andrew Burke et James Miller, ont été arrêtés au coin des rues Royale et Toulouse et écroués au poste de garde du troisième district sur l'accusation d'excitation à l'émeute.

Jos. Bartley et Francis [illegible] ont été arrêtés à la même station, sur l'accusation de tentative d'émeute et d'enrôlement d'hommes pour la milice afin de renverser le gouvernement de l'Etat.

Ces cinq prévenus ont été envoyés devant la Cour Criminelle.

Vol.

Dimanche matin, de bonne heure, on est entré subrepticement dans la résidence de J. A. Aptel, au coin des rues St-Claude et Quartier, et l'on a enlevé quatre jupes, une paire de [illegible] Les voleurs [illegible]

Un [illegible]

Le nommé J. W. Riedel, autrement connu sous le nom de Boulanger, a été arrêté samedi dernier, au No [illegible] de la rue des Remparts, sur une accusation de bigamie portée contre lui par sa seconde femme. L'histoire de Riedel est [illegible] résumer en peu de mots.

En l'année 1869, Riedel fit la connaissance à Philadelphie, d'une [illegible] Riedel [illegible] trouva de l'emploi comme professeur de musique dans un séminaire du Comté de Marion. Là, il rencontra une demoiselle Boudarant dont il devint amoureux, la conduisit à Mobile et l'épousa. Contrairement aux usages du pays, Riedel abandonna le nom de sa femme pour prendre celui de sa femme.

Ayant appris la conduite de son mari et sachant où le trouver, Mme Riedel première se mit à sa poursuite et prit des mesures pour le faire arrêter. Riedel en plainte. Boudarant demanda aux autorités de la justice et vint avec sa femme No 2 chercher refuge à la Nouvelle-Orléans, suivi à son insu de sa première. Mme Riedel. A peine avait-il fixé sa résidence au No 60 de la rue des Remparts, que la police munie d'un warrant d'arrestation, y fit une descente et mit l'homme aux grappes sur le lit.

Sauvé.

Samedi soir, un petit garçon de cinq ans, qui était tombé du pont de la rue des Moraie dans le bassin, a été sauvé d'une mort certaine par M. Dick Richards. Le petit garçon a été transporté chez ses parents au coin des rues Mandeville et Moreau. Il se serait peu avoir eu le temps d'avaler beaucoup d'eau, grâce à l'habileté de son sauveur.

Un condamné capturé.

Un député du shérif criminel, Roussin, est arrivé de Donaldsonville hier, ayant sous sa surveillance un nègre, Henry Emerson, qui avait été condamné pour assaut et batterie et vol il y a deux ou trois ans de cela, à Carrollton, et qui, le jour même de sa condamnation avait réussi à s'échapper de la ville.

Disparition.

Un jeune garçon, Rudolph Linx, âgé de 13 ans, a disparu de chez ses parents depuis vendredi dernier dans la soirée. Lors de sa disparition Rudolph portait des vêtements de jean noir et un chapeau de la même couleur. Toute information à son sujet sera accueilli avec reconnaissance à la station du 5me précinct.

Une Cour Martiale.

Quatre [illegible] qui avait brutalement assailli deux jeunes [illegible] il y a quelque temps [illegible] ont été trouvés coupables d'assaut et batterie par le tribunal de première instance et renvoyés devant la Première Cour de district, avec le privilège de fournir un cautionnement de $250 chacun.

Il n'est permis
A personne
De rester pauvre
Quand le chemin de la fortune
S'ouvre devant tous
Par l'intermédiaire du prochain
Tirage extra
De la Loterie de la Louisiane.
Payez une piastre
Et gagnez $50,000.

Piper Heidsieck, et rien que le Piper Heidsieck.

Epilogue de l'affaire Godefroy.—Un de nos confrères annonce que Mme Claye, la belle-mère de Godefroy, a également disparu après avoir eu un long entretien avec sa fille, la femme du criminel, et qu'on la recherche vainement depuis quatre jours.

On prononce tout bas le mot de suicide. Gela ne nous étonnerait point, étant donné ce qui s'est passé. D'ailleurs, nous nous rappelons, à ce propos, une conversation tenue au palais, pendant les débats de l'affaire, par un des principaux témoins. On le connaissait, qui connaissait parfaitement la famille, disait qu'elle s'attendait à apprendre d'un jour à l'autre la nouvelle du suicide de Mme Claye ou de [illegible] celui de M. Claye.

Ce sont MM. Bouvier et [illegible] qui défendront le pourvoi de Godefroy devant la cour de cassation.

On dit que l'un des moyens que soutiendront les avocats est tiré de ce [illegible] [illegible] le président doit user de son pouvoir discrétionnaire.

La marquise de Caux dont [illegible] Le 27 février, la marquise de Caux (Adelina Patti), a comparu devant le président du tribunal, [illegible] [illegible] séparation de corps [illegible] Elle [illegible]

Les époux, dit la Gazette des Tribunaux [illegible] le président a [illegible] [illegible] Mme la marquise de Caux [illegible] [illegible] Mme Patti [illegible] [illegible] la marquise de Caux l'autorisation de chanter, pendant l'instance, à Paris, Vienne, [illegible], et dans les autres villes pour lesquelles elle a des engagements.

Législature de la Louisiane.

SÉANCE DU 19 MARS 1877.

Le Sénat s'est ouvert à midi. Mr Wiltz, président, [illegible]

La Chambre annonce au Sénat qu'elle a adopté le bill No 127, qui abolit le nouveau Canal et dispose des pouvoirs [illegible] de l'Ancien Ordre of Hibernians, et exemptant de l'impôt certaines propriétés de cette société; [illegible] le bill No 25, qui [illegible].

[illegible] la Chambre [illegible] de Mr. [illegible] Après le premier tour de scrutin, il rentre dans sa salle.

MM. Robertson et Steven sont élus, à l'unanimité [illegible] à l'Etat.

La Chambre fait annoncer au Sénat qu'elle a adopté le bill No 128 du Sénat, qui autorise le gouverneur à émettre un code au trésorier de l'Etat, [illegible] le bill No 231 de la Chambre, qui charge l'Avocat général d'intenter un procès à la Compagnie des levées et de demander aux tribunaux que sa charte soit déclarée forfaite.

Le bill No 197 de la Chambre—substitué au bill No 139 de la Chambre—le bill des Waterworks—est amendé par Mr Wiltz et voté adopté.

Le long bill No 134 de la Chambre, qui tend à [illegible] et mis à l'ordre du jour de demain, immédiatement après la lecture du Journal.

Le Sénat maintenant, par un vote de 14 contre 7, le veto du gouverneur sur le bill No 28 du Sénat qui autorise la paroisse Nile-Ibérie à [illegible] district judiciaire.

Le bill No 7 de la Chambre, qui replace Jules de la Vergne [illegible] dans la juridiction des cours de districts de la Nile-Orléans, et déclare que le premier district judiciaire comprendra la [illegible] renvoyé au comité judiciaire.

[illegible]

Chambre des représentants.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi par l'Orateur Estill [illegible]

Mr Vaughan d'Orléans, présente une résolution des deux Chambres pour [illegible] la Chambre et du Sénat, un [illegible]

Les séances [illegible] dans la salle pour [illegible] d'un électeur des [illegible]
M. Ridgely, de Concordia, [illegible] la mort de M. Kidd, de Jackson.
Le vote est comme suit:

[illegible]

Mr Kidd ayant reçu [illegible] votes [illegible] est déclaré élu [illegible]

Mr Kidd prend place [illegible]

Un [illegible]

Le bill No 134 du Sénat, pour autoriser le gouverneur à nommer un nouveau Trésorier d'Etat, qui devra [illegible] Trésorier [illegible]

Mr Dupré, d'[illegible], présente une résolution demandant qu'un comité spécial soit nommé pour faire une enquête relativement à l'impôt [illegible]

Les rapports suivants sont présentés:
Par Mr Hamilton d'Orléans, au nom du comité [illegible] rapport favorable quant au bill de la Chambre qui accorde [illegible] Hardy pour avoir fourni des [illegible]

Par Mr Vaughan, d'Orléans, président du comité sur les domaines de l'Etat, rapport favorable quant au bill de la Chambre pour incorporer la "Eastern Louisiana [illegible]".

Avis est donné des bills suivants:
Par Mr Bullion, de Lafourche, un bill pour révoquer la section [illegible] des Statuts Révisés.
Par Mr Ferguson, d'Orléans, un bill pour amender et pour [illegible] du Code de Procédure.
Mr Fitzpatrick, d'Orléans, en vertu d'un avis préalablement donné, présente un bill pour venir [illegible] Johnson. Le dernier a été [illegible]
Mr [illegible] présente [illegible]
Mr Jones présente également un bill pour révoquer les articles [illegible] du Code de Procédure et les [illegible] des Statuts Révisés, renvoyé au comité judiciaire.
Mr [illegible], d'Orléans, présente un bill [illegible] à la législation d'un [illegible]
Mr Fitzpatrick, d'Orléans, appelle le bill No 120 de la Chambre, [illegible] de la compagnie [illegible] de la Louisiane.
L'Orateur [illegible] jour [illegible]
Mr Fitzpatrick dit que [illegible] cassée et l'ordre du jour n'a pas été demandé à temps voulu, il a [illegible] le bill No 120.
L'orateur déclare que Mr Fitzpatrick est libre d'en appeler de sa décision.
Le bill de la Chambre pour diviser la Louisiane en plusieurs Districts de Levées, mis à l'ordre du jour, est [illegible] en considération.
Le bill pourvoit que la Louisiane sera divisée en plusieurs districts [illegible] les levées, et qu'un [illegible] établi à la Nouvelle-Orléans.
La section 7 qui [illegible] en chef aura le [illegible]
[illegible]
Des commissaires spéciaux seront nommés par le gouverneur pour [illegible] chaque District et [illegible] dans le Bureau Central des Levées. Ces commissaires ne recevront pas de salaire fixe; mais leurs frais de route seront payés [illegible]
Dans le [illegible] paroisse d'Orléans, les pouvoirs dévolus aux commissaires seront exercés par le maire et par le conseil.
En vertu de ce bill la Louisiane est divisée en [illegible] districts.
Le [illegible]
Mr Young, de Claiborne, [illegible]
Ces [illegible]
[illegible]
Mr Young, de Claiborne, [illegible] mercredi prochain.
Mr Fitzpatrick demande les [illegible]
[illegible]

Le canal du Darien.

Le Gouvernement [illegible] à New York [illegible] du Canal [illegible] de l'expédition du Darien.

Tout d'abord, le chef de l'expédition [illegible]

[illegible]

Les travaux de l'exploration ne seront pas achevés avant la fin de mars. Le Star and Herald de Panama reproduit cette note et la fait suivre des observations suivantes:

Le point le plus important de ce rapport est la déclaration que le canal ne pourra pas [illegible]

[illegible]

Les Canaux de l'Etat.—Il est question d'acheter le [illegible] de New York [illegible] le World dit à ce sujet: [illegible]

Piper Heidsieck, et rien que le Piper Heidsieck.

Le marché aux [illegible].—Les conditions sur l'Europe [illegible] américaines [illegible]

Après la Turquie, la Russie. Un télégramme [illegible]

[illegible] (*Messager franco-américain*.)

—C'était dimanche dernier, dit le *Messager franco-américain*, le [illegible] anniversaire de la mort de Charles Sumner, qui date du 11 mars 1874. Depuis cet évènement, dit le *Boston Transcript*, le [illegible]

[illegible]

Rien bien
Qui rit
Le dernier.
Celui
Qui place un dollar
Dans le tirage à une piastre
De la
Loterie de la Louisiane
[illegible]

[illegible]

Chacun de [illegible]

[illegible]

Décédé hier soir à [illegible] heures et demie, à [illegible] Marguerite [illegible] âgée de [illegible]

Décédée, à [illegible]

[illegible]

ALCAZAR
de la
NOUVELLE-ORLEANS.

Au public de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, [illegible] mars 1877.

Le directeur de l'Alcazar [illegible]

[illegible]

L'Alcazar devant rester fermé pendant toute la semaine sainte, par respect pour les sentiments religieux de la population, le directeur mettra cette fermeture à profit pour faire effectuer les arrangements rendus nécessaires par l'affluence toujours croissante du public, [illegible]

Les représentations [illegible]

La direction ne négligera rien pour [illegible]

[illegible], Directeur de l'Alcazar.

LAGER BEER
VIENNE
ET
CULMBACHER CINCINNATI,
DE
MOERLEIN,
BRASSÉ COMME LA
Meilleure bière Dreher de Vienne.
On la trouve journellement au salon de
JOSEPH ZIEGLER,
No 12 de la rue ROYALE.

LE VÉRITABLE
Old Reliable
PIPER - HEIDSIECK,
A VENDRE PARTOUT.

Bureau de la New Orleans City Railroad Company.—Au No [illegible] de la rue [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] mars 1877.—[illegible]
C. V. LEWIS, secrétaire.

Bureau de la compagnie d'Assurance des Marchands [illegible] du Canal—Nouvelle-Orléans, [illegible] Mars 1877.—L'élection [illegible]
GEO. W. NOTT, secrétaire.

Compagnie de [illegible]
[illegible] S. E. SEVEY.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer [illegible]
[illegible] EDWARD, Secrétaire.

Aux Planteurs et aux Fermiers
ENGRAIS CHIMIQUES DE
MAGINNIS—FORMULE VILLE
—POUR—
La Canne à Sucre, le Coton, le Tabac, l'Avoine.
Farine de Graines de Coton.
A. A. MAGINNIS Sons, [illegible]

Sous Presse,
POUR PARAITRE PROCHAINEMENT:
L'ECOLE DU PEUPLE,
COMÉDIE EN UN ACTE, EN VERS,
PAR LE Dr. C. DELÉRY.

Grocerie à vendre.
[illegible]

A vendre.
Un petit VACUUM PAN horizontal [illegible]
A. THOMPSON & CO.

BONNE OCCASION.
Grocerie et Café à vendre.
Une GROCERIE et CAFÉ [illegible]

A LOUER.
UNE JOLIE RÉSIDENCE, située rue St-Ferdinand, [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE
Au coin Chartres et Conti.
C. ROUYER,
DOREUR, GALVANISEUR,
[illegible] ET OPTICIEN
[illegible]

LES PIANOS PLEYEL
[illegible]
PLEYEL, WOLFF & CO.
A PARIS.
[illegible]
LOUIS GRUNEWALD,
Au Grunewald Hall,
Nos 14, 16, 18, 20 et 22 de la rue Baronne, Nile-Orléans.

Propositions pour des bons de la ville.
Département des Finances,
Hôtel de Ville, [illegible]
[illegible]
J. G. [illegible]

[illegible]
GRANULES ET TEINTURE
—DE—
SILPHIUM CYRENAICUM
—
UN ASSORTIMENT COMPLET
—DE—
Spécialités Françaises.
E. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE,
[illegible] rue de Chartres.

L'Amérique!
[illegible] CIGARETTE [illegible]
Wm. S. KIMBALL & Co.
Rochester, New York.
[illegible]

Au Public.
A tous ceux qui [illegible]
[illegible] JOSEPH T. INMAN, [illegible] New-York City.

La société [illegible] WIDOW BALLESTER & SUAREZ FERNANDEZ [illegible]

Brasserie à Vapeur.
[illegible]
NOTRE bière [illegible]
E. [illegible]

E. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC.
[illegible]

ASSURANCE MARITIME.
Orient Mutual Insurance Co.,
—OF—
New York.
[illegible]
R[illegible]
JOHN [illegible] & CO. Agents, [illegible]

PAUL SAUVE,
[illegible]
F. B. DUDEN,
LOPEZ SAUVÉ.

Docteur H. SAUVÉ,
Hot Springs
Arkansas.

Le Dr. F. FORMENTO
[illegible]

CHAS. E. KELLS
ET
M. VIET,
[illegible]

Dr. A. POINOY,
De la Faculté de Médecine de Paris.
[illegible] RUE ROYALE.
CONSULTATIONS en Français, Anglais, [illegible]

EN VENTE A LA LIBRAIRIE
HEBERT & CIE.,
Les Filles de Monte-Cristo,
Par CHARLES VIRMAITRE.
[illegible]
Prix: $2 50.

Faïence, Porcelaine, Verrerie
ARTICLES DE MÉNAGE.
[illegible] Rue du Canal [illegible]
Nouvelle-Orléans.
[illegible]
J. B. VIRET avec E. VIRET.

ATTENTION!
M. ANDRIEU - - - 189 Poydras,
CHAUSSURES FAITES EN VILLE,
[illegible]

[illegible]
GUEYROUZE & BRO.
[illegible]
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
[illegible]

Maladies Chroniques.
[illegible]

L. GIROT.
[illegible]

GRAND BAL PARÉ
DONNÉ PAR LA
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,
A LA SALLE DE L'OPÉRA,
Le SAMEDI, 7 AVRIL 1877.
[illegible]
AUGUSTIN DE VILLENEUVE, [illegible]

Proclamation du Gouverneur.
DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF,
Nouvelle-Orléans, 7 Mars 1877.
Attendu que j'ai été informé que D. A. Webber, [illegible]
[illegible] Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, [illegible]
[illegible] A. D. 1877.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.
[illegible] ET DÉTAIL.
P. PAVIA.
FABRICANT de chaussures [illegible]
[illegible] et Magasin 183 rue Royale, [illegible]

L'Union Française.
L'[illegible]
EDGAR LARUE, Président.
[illegible]

Argent à prêter.
[illegible]
T. VAN HORN, Caissier.

BOIS CHARPENTE
AU MOULIN "STAR,"
[illegible]
NICHOLAS CONNELL.

LAURENT LACASSAGNE,
Marchand - Commissionnaire
[illegible]

INSTITUTIONS.
[illegible]
COLLEGE COMMERCIAL.
[illegible]
DOLBEAR, Président.

INSTITUTION D'AQUIN.
[illegible]

Institution de Mlle Defrance,
[illegible]
PAR MLLE SUZANNE LARRIEU.
[illegible]

Somnambule.
L[illegible] LENORMAND, [illegible]

HERMAN CULLOM. HENRY U. CASTELLANO
CULLOM & CASTELLANOS,
AVOCATS,
[illegible]

Fabrique de Chaussures du Sud
JOHN HANSEN,
[illegible] rue du Canal, [illegible]
NOUVELLE-ORLEANS.
[illegible]

New Orleans Savings Institution
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

[illegible]